NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/266
6 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 5 AVRIL 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE AUPRÊS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de mon gouvernement concernant la situation au Burundi, publiée par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale le 31 mars 1995 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Daudi N. MWAKAWAGO

ANNEXE

Déclaration publiée le 31 mars 1995 par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie concernant la situation au Burundi

Les derniers rapports concernant la situation au Burundi, en particulier dans la capitale, Bujumbura, sont très préoccupants. Ces rapports indiquent une nette augmentation de l'insécurité dans le pays, où la violence et les tueries pour motifs politiques sont devenues pratiquement quotidiennes.

La Tanzanie est profondément préoccupée par ces tragiques événements, qui pourraient facilement plonger le Burundi dans un autre bain de sang trop horrible à imaginer.

La Tanzanie condamne donc avec la dernière énergie la poursuite des massacres ethniques perpétrés contre des innocents par des extrémistes armés. L'usage de la force, quel qu'en soit le prétexte, pour étouffer les aspirations du peuple de ce pays à la démocratie est totalement inacceptable et ne peut être toléré.

À cet égard, la Tanzanie engage instamment les extrémistes, qu'ils appartiennent à l'armée burundaise ou à la société civile, à mettre fin immédiatement à ces tueries et à adhérer à la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994 (S/1995/190, annexe), qui constitue un cadre approprié en vue de la réconciliation nationale.

La Tanzanie demande également à la communauté internationale de prendre d'urgence toutes les mesures qui s'imposent pour créer les conditions nécessaires permettant au Gouvernement burundais de retrouver son efficacité afin qu'il puisse rétablir la paix et la démocratie. Elle lance également un appel au Gouvernement rwandais pour qu'il accueille les réfugiés rwandais qui fuient le Burundi.

En raison de la détérioration de la situation, plus de 40 000 réfugiés burundais ont franchi la frontière tanzanienne au cours des dernières semaines. Par ailleurs, plus de 100 000 réfugiés rwandais qui se trouvaient dans des camps situés au nord du Burundi fuient également vers la Tanzanie, en violation des usages internationaux qui veulent que les réfugiés ne soient pas immédiatement autorisés à tenter d'émigrer à nouveau vers un pays autre que le premier pays d'asile.

Devant cette situation, il est de plus en plus difficile de prendre en charge le grand nombre de réfugiés, désormais supérieur à 700 000, qui se trouvent actuellement dans le pays. La situation devient intolérable, compte tenu de l'épuisement progressif des stocks alimentaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la destruction de l'environnement, de l'envenimement des relations entre les camps de réfugiés et les villageois du nord-ouest de la Tanzanie et du coût global de l'ensemble de l'opération d'accueil des réfugiés. À cet égard, la Tanzanie apprécie l'assistance fournie jusqu'à présent par les pays donateurs, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies.

Devant la gravité de la situation, la Tanzanie a décidé de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour faire face à l'afflux de réfugiés, en fermant sa frontière avec le Burundi. Le Gouvernement tanzanien a informé les Gouvernements rwandais et burundais ainsi que l'organisme des Nations Unies concerné de cette décision, qui a été prise pour faire face à la situation critique créée par le grand nombre de réfugiés installés dans d'immenses camps dans les districts de Ngara et Karagwe.

Le Gouvernement espère que les franchissements habituels de la frontière se poursuivront normalement.